

EN BREF #18

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



BUDGET ET FINANCES

BILAN À TROIS ANS SUR LES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT DÉFINITIF DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

En 2021, à partir de l'analyse des exercices financiers de 2014 à 2019, la Chambre Régionale des Comptes avait émis 7 recommandations afin d'améliorer la gestion financière et patrimoniale du syndicat. A ce jour, toutes les préconisations établies par la CRC ont été mises en place :

- **Intégrer au nouveau contrat de concession des dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au compte rendu annuel du concessionnaire.** Le nouveau contrat de concession Electricité, prenant en compte ces nouvelles dispositions, a été approuvé par délibération du Comité syndical du 28 novembre 2023, et signé le 21 décembre 2023 par le SYDER et ENEDIS.
- **L'inventaire de l'intégralité des équipements du parc de l'éclairage public** qui a été retracé et audité à travers le Schéma d'Aménagement Lumière réalisé pour chaque commune inscrite dans la démarche performancielle – conformément à la recommandation N°2
- **La mise en place d'indicateurs de comparaison des consommations électriques** à travers les outils technologiques de la démarche performancielle et le travail de rapprochement des factures EDF et des consommations constatées – conformément à la recommandation N°3.
- **L'intégration du mécanisme des autorisations de programme / crédits de paiement** comme détaillé dans le budget primitif 2022 voté au mois de mars – conformément à la recommandation N°4.
- **La réorganisation de la chaîne comptable** à travers la mise en place de la comptabilité d'engagement conformément à la recommandation N°5.
- **La fiabilisation de l'inventaire physique et comptable du syndicat** – conformément à la recommandation N°6.
- **La systématisation de la constitution des provisions réglementaires en cas de contentieux** – conformément à la recommandation N°7.

Le Comité syndical a pris acte de la mise en place des 7 recommandations émises par la CRC.

MODALITÉS DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le Comité syndical a autorisé le SYDER à poursuivre les démarches engagées pour obtenir et vendre les CEE, en collaboration avec les autres syndicats du réseau TEARA, et à reverser au budget des communes les sommes obtenues par la vente des CEE.

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sont un dispositif national obligeant les fournisseurs d'énergie – dénommés « *Obligés* » – à générer des actions d'économies d'énergie. L'Etat fixe à chaque obligé un volume de CEE à récupérer, sous peine de pénalités. L'un des moyens pour les *Obligés* d'atteindre cet objectif est d'acheter leurs CEE à des « *Eligibles* », parmi lesquels les collectivités locales et notamment le SYDER.

Le SYDER obtient à ce jour des CEE pour les opérations menées sur son propre patrimoine (notamment l'éclairage public) et sur les raccordements aux réseaux de chaleur gérés par la Régie SYDER Chaleur. Toutefois, **l'accélération du déploiement opérationnel de la Démarche Performancielle et des activités de la Régie SYDER Chaleur vont accroître considérablement le volume des CEE récupérables.**

Les offres d'achat des CEE sont discutées sur un marché boursier spécialisé, impliquant une volatilité du prix de vente. Ces offres d'achat ont par conséquent une validité brève ce qui nécessite une grande réactivité de la part du SYDER pour signer et transmettre les Ordres de Transfert. Le SYDER s'est donc rapproché des autres syndicats du réseau TEARA dans l'objectif de faciliter la vente des CEE. En se joignant à une vente réalisée par un syndicat du réseau TEARA, le SYDER bénéficie ainsi d'une expertise et peut espérer bénéficier d'un tarif d'achat plus intéressant.

Les sommes d'argent obtenues par la vente des CEE seront directement reversées au budget de fonctionnement des communes, le montant total reçu correspondant alors au prix de vente réel.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Afin d'encourager la mobilité électrique sur leur territoire, les communes de Amplepuis, Cours, Lachassagne, Lamure-sur-Azergues, Ranchal, Sain-Bel, Saint-André-la-Côte, Saint-Forgeux, Ternand, Tarare, Vindry-sur-Turdine et Thizy-les-Bourgs ont délégué la compétence optionnelle « **Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables** » au SYDER. Désormais, **71 communes et 2 EPCI** ont transféré cette compétence à notre syndicat.

WEBINAIRE DU SYDER

Contrat Chaleur Renouvelable : quels avantages, comment en bénéficier ?

Découvrez le replay



L'INFO +



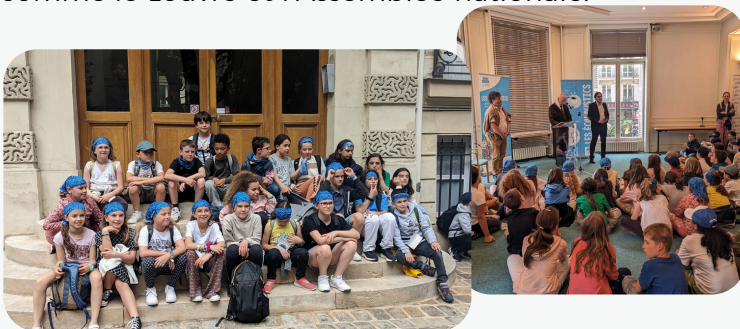
L'ÉCOLE DE MORANCÉ REMPORTE LE CONCOURS ECOLOUSTICS

Le 30 avril, le jury national du concours "Ecoloustics" s'est réuni à la FNCCR pour désigner les grands gagnants du concours Ecoloustics. Et quelle fierté, les élèves de **l'école de Morancé**, déjà couronnés au niveau départemental, ont également remporté le concours national.

Nos journalistes en herbe ont imaginé leur commune en 2043 dans leur magazine futuriste « Les petits écolos », avec une école énergétiquement responsable, des voitures éoliennes, des vélos cargo.



Le 5 juin dernier, les classes lauréates ont participé à la remise des prix dans les locaux de la FNCCR. Une journée mémorable pour les élèves morancéens qui ont eu la chance de passer la journée à Paris. Ils ont pu arpenter les couloirs de la Cité des Sciences et de l'Industrie et ont même pu admirer quelques monuments emblématiques comme le Louvre et l'Assemblée nationale.



À NOTER DANS VOS AGENDAS

Le prochain Comité syndical aura lieu le **24 septembre 2024** au Domaine des communes à Anse.



SYDER LE MAG', LE MAGAZINE DES ACTUS DU SYDER !



Le SYDER est heureux de vous annoncer le lancement de son nouveau magazine, qui paraîtra tous les semestres !

A travers *SYDER le Mag'*, nous souhaitons valoriser les actions des collectivités membres de notre syndicat, rendre compte des dernières innovations dans les domaines qui nous concernent mais aussi aller plus loin en partant à la découverte des initiatives sur les autres territoires français.

Ce magazine, c'est aussi l'occasion de se donner rendez-vous deux fois par an pour faire le bilan des actions menées par notre syndicat, revenir sur les moments forts, mais aussi nous projeter sur ce que nous pourrions collectivement mener demain pour assurer un avenir énergétique durable, responsable et équilibré à nos territoires.



Vous pouvez télécharger la première édition du magazine sur notre site internet : www.syder.fr

LES TROPHÉES DU SYDER

ÉDITION 2024

La traditionnelle cérémonie des Trophées SYDER s'est déroulée le 11 juin dernier, à l'issue du comité syndical. L'occasion de récompenser les réalisations les plus innovantes et les plus remarquables de nos communes, témoigner du travail des services et des entreprises partenaires.

- **Trophée "qualité de la distribution d'électricité"** attribué à la commune de Villechenève pour un renforcement de réseau dans le centre-bourg.
- **Trophée "éclairage raisonné"** décerné à la commune de **Saint-Etienne-des-Oullières** pour l'équipement d'éclairages publics du stade de football.
- **Trophée "mise en valeur du cadre de vie"** attribué à la ville de **Simandres** pour la dissimulation des réseaux de la rue des Fontaines.
- **Trophée "mise en lumière du patrimoine"** décerné à la commune de **Montmelas-Saint-Sorlin** pour l'éclairage de la Chapelle Saint-Bonnet.
- **Trophée "énergie locale"** décerné à la commune de **Fleurieux-sur-L'Arbresle** pour l'installation photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente.
- **Trophée "démarche globale"** attribué à la ville de **Pusignan** pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques, l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques et l'éclairage public en LED du parking Brissaud.
- **Un trophée d'honneur** est décerné à la commune de **Montrottier** pour sa chaufferie et son réseau de chaleur installés en 2023.

BRAVO À L'ENSEMBLE DES NOMMÉS, À TOUS NOS LAURÉATS ET À NOS ENTREPRISES PARTENAIRES !

Retrouvez-nous sur les Réseaux Sociaux et notre site internet



www.syder.fr

LES LAURÉATS DES TROPHÉES 2024 EN IMAGES



ECOLOUSTICS

Morancé

Lauréat départemental et national du concours Ecoloustics :
Classe de CM1/CM2 de Madame BERTAUD, école de Morancé



Trophée "Qualité de la distribution d'énergie"

Villechenève

Monsieur Bernard CHAZELLES, Maire de Villechenève
Monsieur Claude SARCEY, Adjoint au Maire de Villechenève
Monsieur Nicolas FAVRICHON, Adjoint au Maire de Villechenève
Monsieur Cédric MOREL, Conseiller municipal de Villechenève
Monsieur Alain GERBERON, Vice-président du SYDER



Trophée "Eclairage raisonné"

Saint-Etienne-des-Oullières

Monsieur Gilles DUTHEL, Maire de Saint-Etienne-des-Oullières
Monsieur Gérald DAVAL, Adjoint au Maire de
Saint-Etienne-des-Oullières
Monsieur Pascal LEBRUN, Vice-président du SYDER



Trophée "Mise en valeur du cadre de vie"

Simandres

Monsieur Thierry GAT, Conseiller municipal de Simandres
Monsieur Nicolas VARIGNY, Vice-président de la
Communauté de Communes du Pays de l'Ozon
Monsieur Didier Moulin, Vice-président du SYDER



Trophée "Mise en lumière du patrimoine"

Montmelas-Saint-Sorlin

Monsieur Denis LOUVET, Conseiller municipal de
Montmelas-Saint-Sorlin
Monsieur Jules JOASSARD, Vice-président du SYDER



Trophée "Energie locale"

Fleurieux-sur-L'Arbresle

Monsieur Aymeric GIRARDON, Conseiller municipal de Fleurieux-sur-L'Arbresle
Monsieur Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER



Trophée "Démarche Globale"

Pusignan

Madame Anita DI MURRO, Maire de Pusignan
 Monsieur Florent RUZ, Adjoint au maire de Pusignan
 Monsieur Nicolas BECHDOLFF, Conseiller délégué à la mairie du Pusignan
 Monsieur Sylvain SOTTON, Vice-président du SYDER



Prix d'honneur

Montrottier

Monsieur Malik HECHÂÏCHI, Président du SYDER
 Monsieur Michel GOUGET, Maire de Montrottier et Vice-président du SYDER

BRAVO À TOUS !



Retrouvez les vidéos de tous les projets récompensés sur le site www.syder.fr ou sur la chaîne Youtube du SYDER.